

GUIDE

pratique

DU TRI

des déchets ménagers

**moins jeter
avec les 5R**

**les emballages
en verre**

**Les emballages
hors verre
et les papiers**

les biodéchets

**les ordures
ménagères**

**les autres déchets
ménagères**



LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



REFUSER

pour éviter le superflu

Avant d'acheter, je m'interroge du réel besoin de cet achat.

Si c'est le cas je privilégie un produit réutilisable, durable ou d'occasion.

Coller un stop-pub sur ma boîte aux lettres pour éviter de recevoir des prospectus et publicités, c'est 25% de papier en moins par an par boîte aux lettres.



RÉDUIRE

pour garder l'essentiel

✓ En réduisant sa consommation de produits donc d'emballages ;

✓ En privilégiant l'eau du robinet, économique et rigoureusement contrôlée ;

✓ En achetant des produits :

- Réutilisables ;
- En vrac ;
- Rechargeables ou concentrés, sans suremballages ;
- Ecolabellisés

RÉDUIRE LE GASPILLAGE

✓ En préparant une liste de course

✓ En privilégiant les cabas réutilisables

✓ En conservant mieux vos produits

✓ En cuisinant les restes alimentaires

✓ En adaptant le contenu de l'assiette à son appétit ;

✓ En favorisant des recettes maison et anti-gaspillage ;

✓ En vérifiant les DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité maximale)



RÉUTILISER

pour moins jeter

Un objet peut avoir plusieurs vies : S'il est cassé, vous pouvez le réparer avec en plus une aide de l'état ou lui donner parfois un autre usage. Il pourrait aussi faire le bonheur d'un autre si vous le déposer soit dans les espaces réemploi du SiREDOM, soit dans une ressourcerie proche de chez

VOUS (consulter le site du SiREDOM pour la localisation des sites de réemploi).



RECYCLER

pour moins jeter

Quand refuser, réduire, ou réutiliser est impossible, trier reste une option pour donner une seconde vie aux matériaux composant l'objet à jeter.

Où déposer ses déchets :

- ✓ chez soi ou en bornes d'apport volontaire
- ✓ en déchèterie
- ✓ chez un vendeur appliquant le dispositif «un pour un» pour reprise des déchets électroniques, par exemple...



RENDRE

à la terre

Pour réenrichir les terres agricoles (amendement et fertilisant). Au SiREDOM, 2 possibilités sont proposées selon votre lieu d'habitation pour transformer vos déchets alimentaires en compost :

- ✓ le compostage individuel ou collectif
- ✓ la collecte avec vos ordures ménagères, dans des sacs orange séparés.

moins jeter avec les **5R**



OBJECTIF DU PLPDMA
du SiREDOM

Réduire de **15%**
les déchets ménagers (DMA)
d'ici 2030 par rapport à 2010.
soit **478 kg/hab/an**
en 2030*

EN CHIFFRES

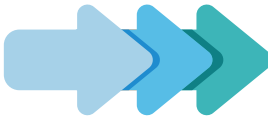
*DMA 2010 : 562 kg/hab/an



Pour info : Production de DMA
en Ile-de-France : 473 kg/hab./an en 2020 contre 434 kg/hab/an en 2023 (source Ordif 2023)
au SiREDOM : 491 kg/hab/an en 2024 (source SiREDOM 2024)

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE

où ?



en vrac sans sac
à déposer dans les bornes
d'apport volontaire

(En bac sur la commune de Mennecey)



COMMENT ?

consignes de tri

- Retirer les bouchons et les couvercles
- Inutile de décoller les étiquettes ni de laver les emballages, mais bien les vider de leur contenu.

bouteilles



pots et bocaux



flacons



les pièges à éviter

vaisselle - pyrex
porcelaine
vitrocéramique
faïence - miroirs
vitres - pare-brise
objets en verre
en terre cuite...



ampoules
et néons...



POURQUOI ?

EN CHIFFRES

86% des emballages
en verre recyclés
en France***

21 kg/hab/an
en Ile-de-France*
vs 19 kg/hab/an
au SiREDOM**

LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE

permet de faire des économies d'énergie, de diminuer les prélèvements de matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Après massification, les emballages en verre issus des collectes sont acheminés dans notre centre de traitement à Vert-le-Grand. Après un tri sommaire, ils sont envoyés

chez un verrier où, après avoir été débarrassés des impuretés puis séparés par couleur, les verres blancs et les verres colorés, sont fondus à 1400°C pour ensuite redevenir soit un nouvel emballage soit un nouvel objet.

50% des objets en verre contiennent du verre recyclé.



TRI DES EMBALLAGES & PAPIERS

HORS VERRE

où ?  **en vrac sans sac**
sont à déposer
dans les bacs jaunes et/ou
les bornes d'apport volontaire



COMMENT ?

Emballages en plastique

bouteilles - emballages opaques
bidons - flacons



pots en plastique
barquettes - boîtes - barquettes
en polystyrène



emballages souples
sacs - films et suremballages



ne pas mettre
objets en plastique - couches
papiers absorbants

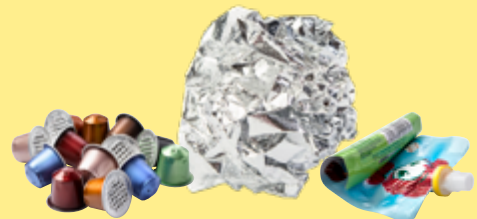


Emballages en métal

boîtes et canettes - bidons - bombes
et aérosols vides - barquettes



petits emballages en aluminium
et aluminiums souples



ne pas mettre
objets en métal



EN CHIFFRES

72 kg/hab/an
d'emballages et papiers
triés en France
(58 d'emballages et 14 de papiers) *

41 kg/hab/an
en Ile-de-France**

vs 53 kg/hab/an
au Siredom***

*Source Citéo 2023

**Source Ordif 2023

*** Source Siredom 2024

**Emballages
en cartons**

**boîtes - suremballages
cartons...**



briques alimentaires



Papiers

**prospectus publicitaires
journaux - magazines**



**courriers - papiers d'écriture
lettres - enveloppes blanches**



**catalogues - cahiers
livres sans couverture...**



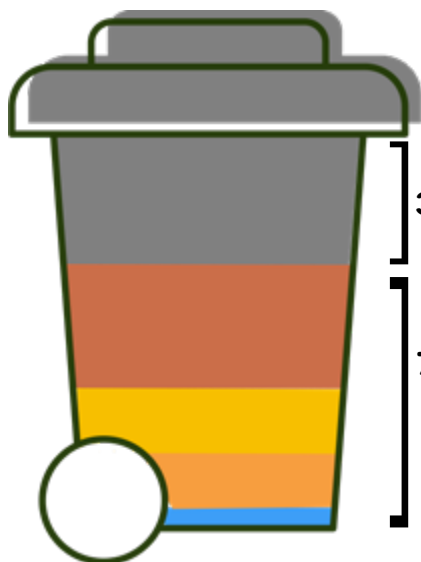
ne pas mettre
enveloppes kraft - cartes routières
pochettes cartonnées



ne pas mettre
papiers spéciaux - papier peint - papier
cadeau - papier calque - papier teinté...



POURQUOI ?



30% → matériaux non recyclables, qui devraient être en ordures ménagères

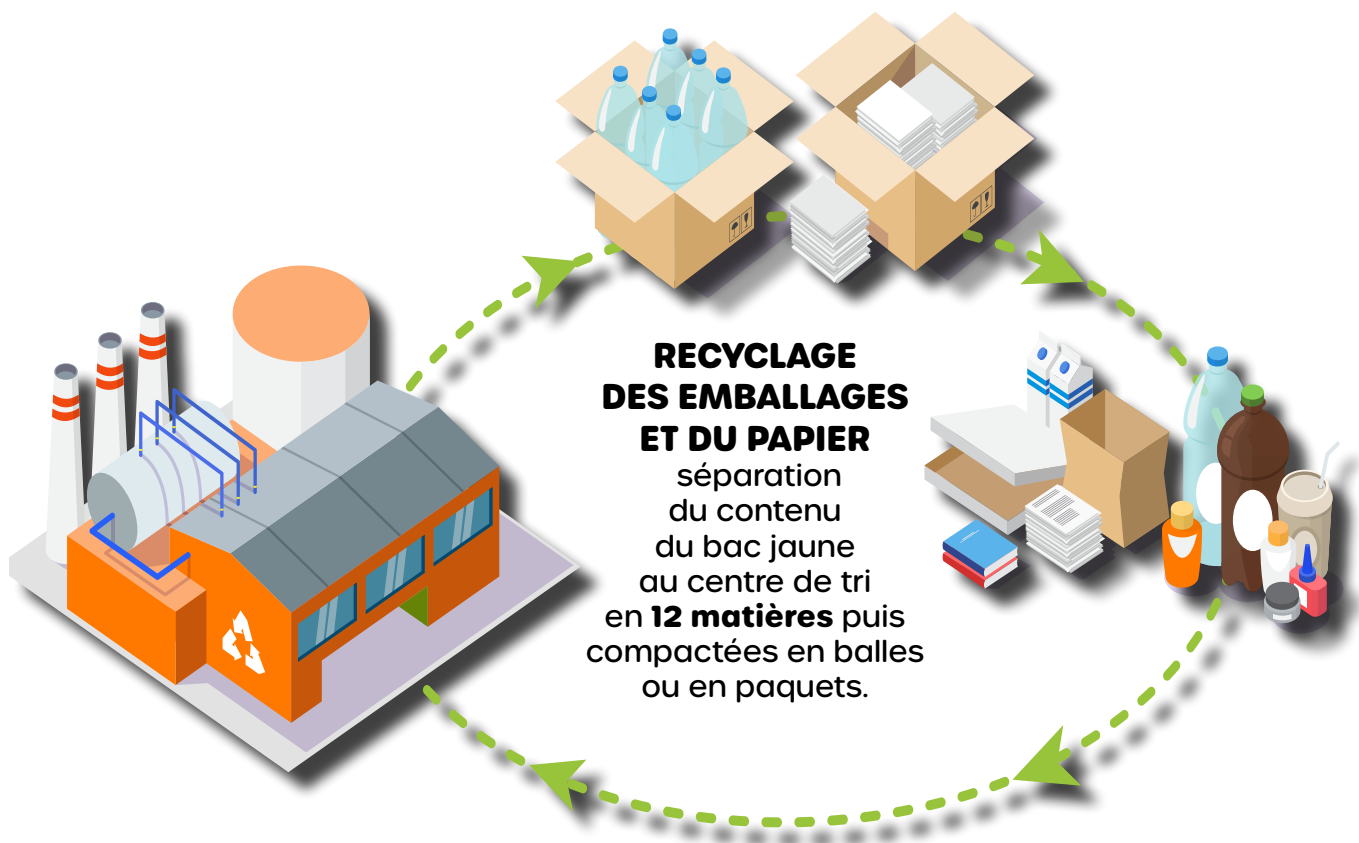
70% → recyclables

- 39% de cartons recyclables
- 12% de papiers recyclables
- 15% d'emballages en plastiques recyclables
- 4% d'emballages en acier et en aluminium recyclables

Pour qu'un déchet du bac jaune puisse être trié et valorisé en nouvelle matière, il ne doit pas contenir de produits dangereux ou toxiques, ni être souillé par l'humidité.

Pensez aux trieurs en respectant les consignes de tri !

Source de données : Campagne de caractérisation des entrants au centre de tri du SiREDOM en 2024.





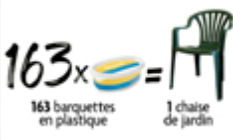
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Emballages en plastique

PEUVENT SE RECYCLER 2 À 3 FOIS MAXIMUM

Triés et compactés au CITD, ils sont ensuite broyés et transformés en granulés ; selon le type de plastique, ils seront ensuite transformés en nouvelle matière secondaire :

- ♦ plastique pour de nouvelles bouteilles
- ♦ en fibres pour la fabrication de tissus, moquettes, polaires
- ♦ en ouate pour la fabrication d'anorak, couettes, oreillers...



Emballages en métal

SE RECYCLENT À L'INFINI

Triés et compactés au CITD, ils sont broyés en filières puis fondus à 1600°C et modelés en plaques, fils, barres, ou lingots... Selon les besoins des industriels, ils serviront à fabriquer :

- ♦ du papier aluminium,
- ♦ des appareils ménagers,
- ♦ des pièces mécaniques...



Papier et le carton

PEUVENT SE RECYCLER 5 À 7 FOIS

Triés et compactés au CITD, ils seront transformés en une pâte, qui débarrassée des impuretés, séchée et étalée, permettra de produire des bobines pour fabriquer de nouveaux emballages :

- ♦ en carton,
- ♦ des journaux,
- ♦ des livres, des serviettes...



Flux développement

RASSEMBLE 4 FAMILLES D'EMBALLAGES :

- ♦ Le PET* coloré (ex : bouteilles de couleurs),
 - ♦ Le PET opaque (ex : bouteilles de lait)
- ♦ Les barquettes en PET (ex : barquettes de viennoiserie, fruits & légumes et charcuterie)
- ♦ Les pots ou barquettes en polystyrène.

Ce flux est ensuite repris par Citéo pour alimenter la recherche et développer des filières de recyclage sur ces produits.

*PET : Polyéthylène téréphthalate



TRI DES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES)

OÙ ?



dans un composteur
individuel ou collectif

et/ou

en sac orange pour les territoires concernés*
puis dans le bac des ordures
ménagères avec les sacs noirs

sacs orange fournis par votre collectivité



COMMENT ?

en
composteur

épluchures de fruits - légumes
coquilles d'œufs - pain
filtres à café - sachets de thé
fabriqués à base de coton ou de
papier, sans agrafe
serviettes en papier - mouchoirs
feuilles d'essuie-tout
fleurs fanées



en quantités égales avec
les déchets de jardin



ne pas mettre
litières d'animaux non dégradables
noyaux - coques de fruits...



en sac
orange

épluchures de fruits - légumes
coquilles d'œufs - pain - filtres à
café - sachets de thé fabriqués à
base de coton ou de papier,
sans agrafe - serviettes en papier
mouchoirs - feuilles d'essuie-tout
fleurs fanées



restes de repas : pâtes - croutes de
fromage - poisson crevettes
viande - aliments périmés
(sans emballage)



ne pas mettre

Les coquilles de fruits de mer



POURQUOI ?



EN CHIFFRES

Réduire de **50%** les déchets alimentaires dans les ordures ménagères

LE COMPOSTAGE

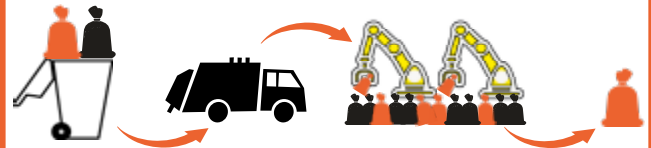
est un processus biologique comprenant plusieurs phases de dégradation et de transformation de déchets organiques, permettant d'obtenir un produit valorisable : LE COMPOST.

Une fois mûr, cet engrais naturel sert à repoter et nourrir les plantes, les massifs et potagers.



LES SACS ORANGE

contenant les biodéchets, sont collectés avec les sacs noirs d'ordures ménagères, puis séparés dans l'unité de tri du SiREDOM.

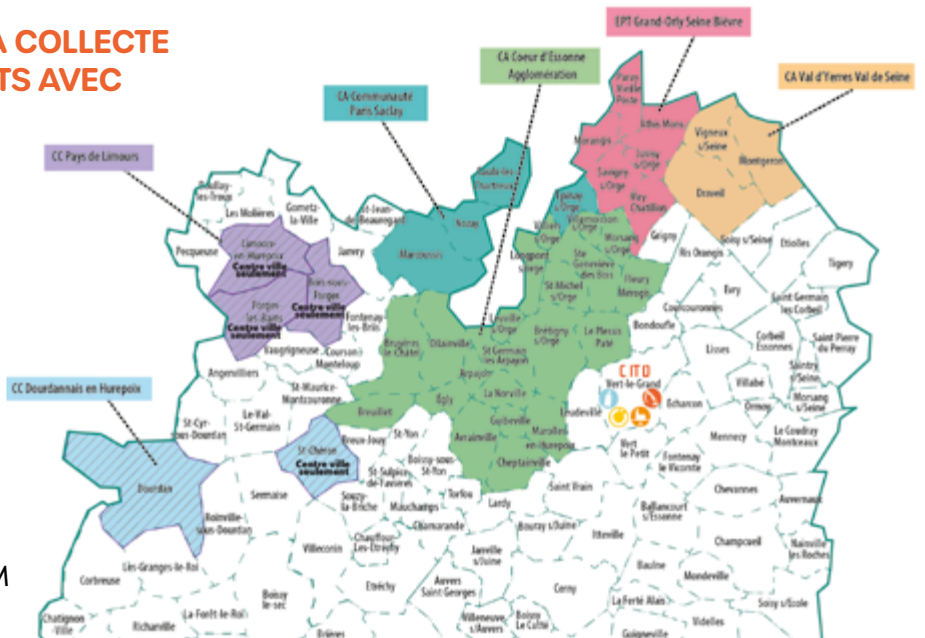


Les biodéchets sont ensuite valorisés dans un méthaniseur sous forme de biogaz et d'amendement pour l'agriculture.



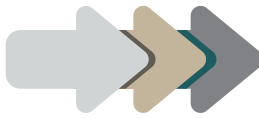
*TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA COLLECTE EN MÉLANGE DES BIODÉCHETS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ◆ 6 intercommunalités
- CA Val d'Yerres Val de Seine
- CA Grand Orly Seine Bièvre
- CA Cœur d'Essonne Agglomération
- CA Communauté Paris-Saclay
- et en partie sur :
- CC du Pays de Limours
- et CC Dourdannais en Hurepoix
- ◆ 37 communes dont 4 partiellement
- ◆ 485 000 habitants
- soit 50% de la population du SiREDOM



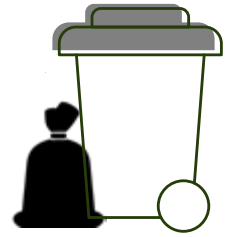
TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

OÙ ?



en sac

à déposer dans les bacs gris



COMMENT ?

consignes
de tri

vaisselle en porcelaine et en verre
coquilles de fruits de mer
lingettes - couches souillées...

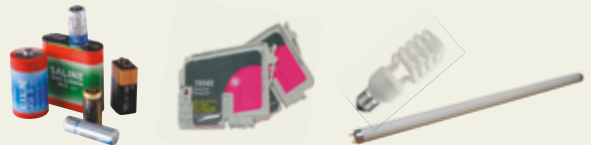


ne pas
mettre

produits toxiques - pots et bombes
de peinture - aérosols toxiques



piles - cartouches d'encre - néons
ampoules basse consommation



objets métalliques
casseroles - poêles
consommables électroniques
objets en bois volumineux...

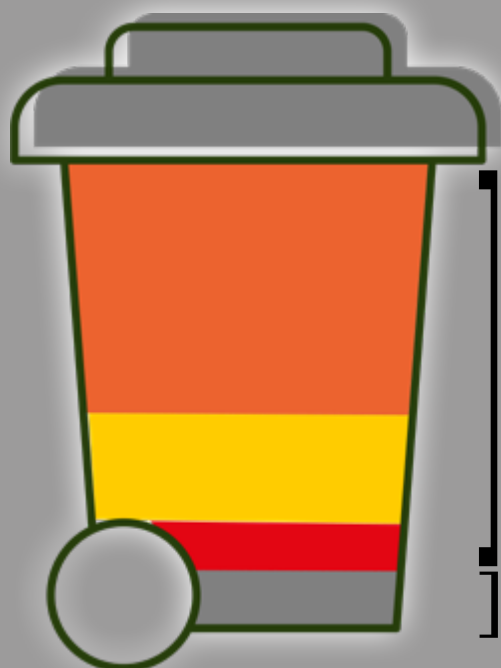


POURQUOI ?

EN CHIFFRES

256 kg/hab/an
en Ile-de-France*

vs 245 kg/hab/an
au SiREDOM**



→ **44 %** de biodéchets

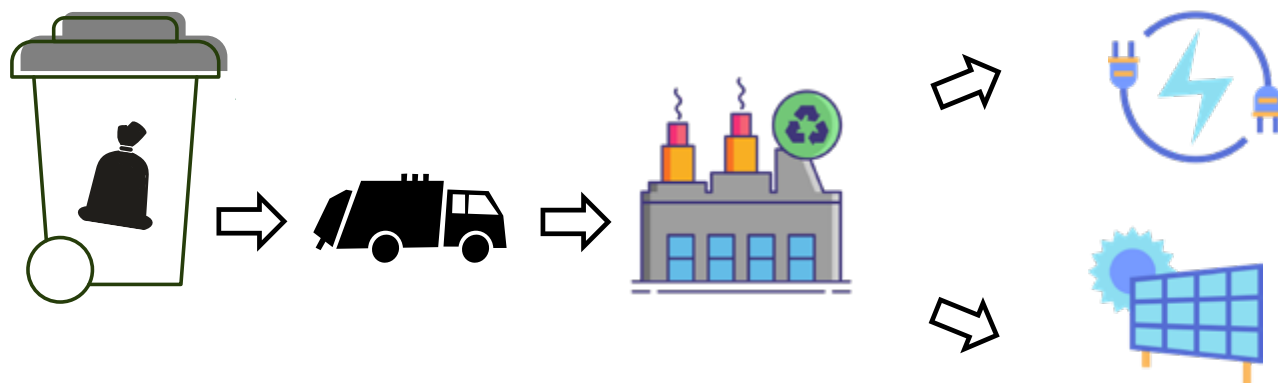
80%
de
valorisables
(erreurs de tri)

→ **32 %** d'emballages plastiques,
en métal, ou en verre.

→ **4 %** de produits dangereux (DDS)
et d'électroménagers (DEEE)

20%
d'ordures ménagères

VALORISATION



**Les ordures ménagères sont valorisées
en énergies sous forme d'électricité ou de chaleur.**

TRI DES AUTRES DÉCHETS

OÙ ?  **en déchèteries**

COMMENT ? **conditions d'accès**
toutes les précisions sur www.siredom.com



LE BADGE EST OBLIGATOIRE

Il permet l'accès aux 27 écocentres du réseau.

Déchets acceptés

DANS LES BENNES

- gravats
- cartons
- déchets végétaux
- métaux
- enfouissable
- valorisable
- meubles • plâtre

DANS LE LOCAL DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- appareils électriques
- petits et gros électroménagers
- écrans
- matériel informatique
- téléphones
- bricolage
- jouets
- lampes : néons, lampes basse consommation, leds.

DANS LE LOCAL DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

- piles • batteries
- consommables
- informatiques
- solvants • peintures
- vernis • colles et graisses • acides et bases • aérosols toxiques • produits phytosanitaires
- huiles minérales
- chlorates nitrates
- radiographies

DANS LES CONTENEURS

- verre • papiers
- emballages
- huiles de vidanges
- textiles

AUTRES DÉCHETS

- pneus véhicules légers jantés ou non-jantés.

Déchets refusés

- sable et terre
- ordures ménagères
- DEEE à usage professionnel
- cadavres d'animaux



- carburants liquide
- pneus lacérés, pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules et pièces automobiles



- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux





EN CHIFFRES

107 698 t
collectées
et
900 683
passages

source SIREDOM 2024

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ?

Valorisation par la matière



GRAVATS



MÉTAUX



PLÂTRE



CARTONS
PLIÉS



PNEUS



DÉCHETS
VÉGÉTAUX



DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS
DANGEREUX
APRÈS
DÉPOLLUTION

Réemploi ou valorisation énergétique



BOIS



MOBILIER



VALORISABLE



DÉCHETS
DANGEREUX



HUILES



VÉLOS

Enfouissable



ENFOUISSABLE

Le SiREDOM pour vous servir

Le SiREDOM, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et les Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de **932 000 habitants de 175 communes** de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Acteur de l'économie circulaire, le Syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation tout en maîtrisant les coûts de son service.



63, rue du Bois Chaland - CS 90366 LISSES
91029 EVRY CEDEX / contacts : 01 69 74 23 50

contact@siredom.com - www.siredom.com

